

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2001)
Heft: 1: Rue pour tous... et à tout âge

Artikel: Rue pour tous ... et à tout âge
Autor: Seifert, Kurt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

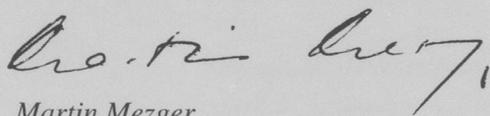
Chère lectrice, cher lecteur,

Quiconque évoque la politique suisse de vieillesse pense immédiatement à l'AVS. Voilà qui n'est pas faux, au contraire; mais cela suffit-il? Quelle que soit l'importance de l'AVS, la réponse bien sûr est non! Quelques brèves réflexions pour s'en convaincre: quels autres domaines politiques présentent-ils autant d'importance pour le présent et l'avenir des personnes âgées en Suisse?

La santé, les impôts, la circulation, le logement... Autant de préoccupations qui font naturellement partie de la politique de vieillesse. Oui, le trafic en est aussi, c'est pourquoi Pro Senectute entend bien élargir son champ de vision.

La preuve par l'exemple: nous aurons à nous prononcer prochainement sur l'initiative fédérale tendant à généraliser le 30 km/h à l'intérieur des localités: Question de circulation, d'environnement... bien sûr; mais aussi de politique de vieillesse! En effet, le risque que des personnes âgées subissent un accident mortel sur la voie publique est particulièrement élevé. Cependant, Pro Senectute n'a pas l'intention de donner un mot d'ordre pour la votation du 4 mars. La Fondation n'est pas en mesure d'établir si l'initiative propose des solutions réalisables. Mais ce qui est clair, c'est que les personnes âgées sont victimes d'accidents de la circulation à un rythme effrayant. Pro Senectute demande d'y réfléchir à l'occasion de la votation et par la suite.

Bien cordialement



Martin Mezger

Directeur de Pro Senectute Suisse



Martin Mezger

L'air du temps

Rue pour tous ... et à tout âge

Chaque année plus de 600 personnes meurent des suites d'un accident de la circulation: enfants, adultes, personnes âgées, ces dernières en proportion croissante. Faut-il les considérer comme des victimes de l'inéluctable progrès de la mobilité? Non, car il est possible de modifier les règles du trafic routier au profit de ses acteurs les plus faibles et les plus fragiles, donc aussi des personnes âgées.

En 1999, 115 piétons ont péri dans un accident de la circulation. 62, soit plus de la moitié, avaient dépassé l'âge de 60 ans. Plus d'un quart – 32 personnes – ont perdu la vie à plus de 80 ans (les chiffres de l'an 2000 ne sont pas encore disponibles). D'une manière générale, un accident de la circulation, de sport ou de ménage connaît une issue fatale double, lorsque l'âge augmente de dix ans. Chez, les nonagénaires, il est six fois plus élevé que chez les sexagénaires.

C'est la voie publique qui présente le plus de risques pour les aînés. Les raisons sont bien connues: l'apparition, l'âge venant, de difficultés de perception et de mouvement. Les personnes âgées qui se déplacent sur la voie publique apparaissent rapidement comme des trouble-fête qui perturbent le trafic. Le «système» ne tolère que celles et ceux qui s'orientent et se déplacent rapidement.

Une question de regard

Tout dépend en fin de compte du regard que l'on porte sur le trafic routier: la position de ses acteurs les plus faibles et les plus fragiles tient-elle de fil conducteur ou doivent-ils s'adapter aux plus forts?

La vitesse des véhicules automobiles joue un rôle décisif s'agissant d'assurer la sécurité de tous les usagers de la voie publique. Des études révèlent «qu'en abaissant la vitesse autorisée de 50km/h à 30 km/h, la probabilité qu'une collision entraîne des suites mortelles pour le piéton baisse de 85% à 10 %», lit-on dans le Message du Conseil fédéral relatif à l'Initiative populaire «pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rue pour tous)».

Diminuer la vitesse effective dans les villes et les villages impliquerait d'adapter le réseau routier en conséquence. Les limitations de vitesse sont difficiles à respecter, «si la conception et l'image de la rue ne correspondent pas à la vitesse prescrite», dit encore le Message du Conseil fédéral. Aussi le Gouvernement fédéral compte-t-il sur des investissements de l'ordre de deux milliards de francs, chiffre que les initiants ramènent à un milliard. On pourrait ainsi réduire chaque année d'au moins 200 millions le coût économique et social des accidents de la circulation évalué à 1,7 milliard de francs.

Vision Zéro

Depuis quelques années, on observe des changements en profondeur dans la manière d'envisager la sécurité de la circulation automobile. Jusqu'à maintenant les mesures de sécurité encourageaient un comportement correct; désormais les efforts porteront davantage sur la tolérance du système à supporter les fautes. Une inattention ou une faute mineure n'aura pas de conséquence grave.

Ce changement d'attitude est à mettre sur le compte de *Vision Zéro*, une idée développée en Suède. Objectif: que plus personne ne se blesse ou ne subisse un accident mortel de la circulation sur la voie publique! Définie en 1997, cette *vision* s'est muée en directive de la politique nationale du trafic. Les Pays-Bas, eux aussi, se sont fixé pour objectif de réduire de manière draconienne le nombre des victimes d'accidents de la circulation en développant les zones 30 sur la moitié des voies publiques. Quand la Suisse y viendra-t-elle? *kas*

Information sur Vision Zéro au Bureau suisse de la prévention des accidents (bpa), 3001 Berne 031/390 22 22 www.bpa.ch

Au nom de la mobilité...

«La mobilité ne saurait être une priorité que l'on refusera aux personnes âgées ou handicapées. L'égalité des droits prévaut aussi dans ce domaine. Elle contribue à asseoir une société et à instaurer la paix»: cette citation provient de l'allocution que le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, actuel président de la Confédération, a prononcée l'an dernier devant l'Association *Transport et Environnement*.

Dans son discours du 1er janvier 2001 à la cathédrale de Berne, le nouveau président de la Confédération a encore souligné cette contradiction entre le droit à la vie, tel que prévu dans la Constitution fédérale, et la triste réalité des 600 morts chaque année sur les routes de Suisse: «Au nom de notre mobilité, nous risquons de négliger cette réalité et par conséquent de l'accepter. Notre objectif est bien de parvenir à zéro accident mortel de la route, même si nous savons que nous ne l'atteindrons pas du premier coup».

Sur un tout autre registre, le Dr Jean Martin, médecin cantonal vaudois, rappelle dans *Rue de l'avenir* no 1/2001 (à paraître): «Il n'y a pas de différence fondamentale entre les morts de la route de l'époque moderne (...) et les sacrifices humains des sociétés précolombiennes d'Amérique latine!»